



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour les troubles
du neurodéveloppement**



PREMIER ANNIVERSAIRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE 2023-2027 POUR LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

- TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME
- TROUBLES DYS (DYSLEXIE, DYSPHASIE, DYSPRAXIE, DYSORTHOGRAPHIE, DYSCALCULIE)
- TROUBLE DÉFICIT DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ (TDAH)
- TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL (TDI)

DOSSIER DE PRESSE

14 NOVEMBRE 2024

Sommaire

X



PAGE 2
AVANT PROPOS

X



PAGE 5
6 ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT 1	PAGE 6
ENGAGEMENT 2	PAGE 10
ENGAGEMENT 3	PAGE 14
ENGAGEMENT 4	PAGE 18
ENGAGEMENT 5	PAGE 20
ENGAGEMENT 6	PAGE 22

X



PAGE 24
ANNEXES

**ÉTAT D'AVANCEMENT
DES MESURES DE LA STRATÉGIE
NATIONALE 2023-2027
POUR LES TROUBLES
DU NEURODÉVELOPPEMENT**

AVANT PROPOS

La stratégie 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, troubles Dys (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dysorthographe, dyscalculie), troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), troubles du développement intellectuel (TDI) a été annoncée le 14 novembre 2023 par le président de la République.

Celle-ci résulte d'une large concertation qui a été menée par la délégation interministérielle avec l'ensemble des parties prenantes et en articulation avec les travaux préparatoires de la Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023. Elle a mobilisé tous les acteurs concernés : le Conseil national TSA-TND¹ qui réunit les associations et professionnels intervenant dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND), des représentants des collectivités territoriales (Association des maires de France et départements de France), les ministères concernés, les agences régionales de santé (ARS), les opérateurs de l'État, le Groupement national des centres ressources autisme (GNCRA), les centres ressources autisme (CRA), ainsi que les personnes concernées par un ou des TND.

La méthode de travail retenue avec le Conseil national pour la stratégie nationale s'est inscrite dans la continuité de la stratégie 2018-2022, pour amplifier l'action conduite, capitaliser sur les réussites et lever les freins restants, garantissant aux personnes et à leurs familles des accompagnements de qualité. Les membres du Conseil national ont notamment émis le souhait de travailler à des mesures communes à l'ensemble des troubles du neurodéveloppement, tout en développant des volets spécifiques pour chacun d'eux.

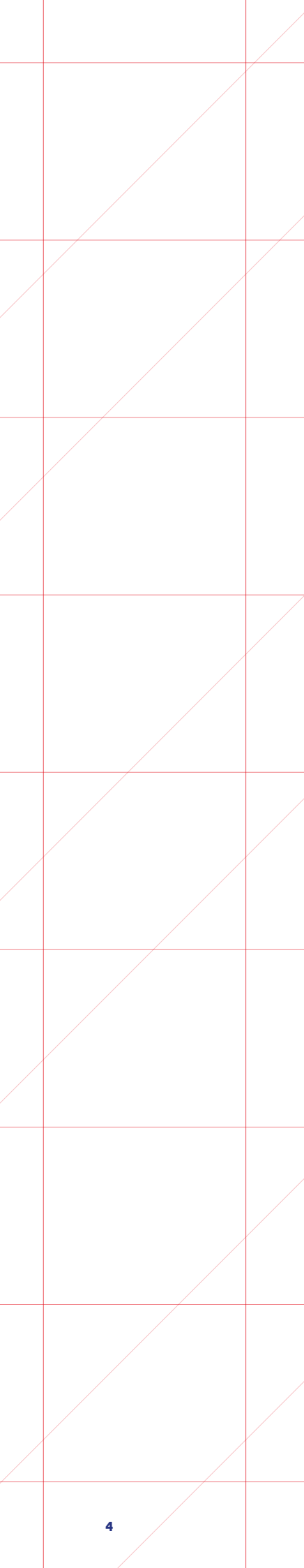
1. Conseil national des troubles du spectre autistique (TSA) et des troubles du neurodéveloppement (TND), devenu en 2024 Conseil national des troubles du neurodéveloppement (cf. arrêté ministériel du 16 juillet 2024).

Les mesures proposées à l'issue de cette concertation ont été soumises à une consultation citoyenne qui a fait l'objet d'une participation très importante : 96 000 votes et 10 000 contributions ont été enregistrés en un mois, du 26 avril au 24 mai 2023. Les mesures proposées ont obtenu l'adhésion de la quasi-totalité des répondants (91 %) et permis d'en ajuster certaines. Le principe de co-construction a donc caractérisé l'élaboration de cette nouvelle stratégie de bout en bout.

L'importance des enjeux et des attentes ainsi que le caractère multidimensionnel des problématiques appellent de fait une mobilisation d'instruments et de dispositifs qui relèvent à la fois de la santé publique, du handicap, de la recherche et des politiques d'inclusion scolaire et sociale. Cela appelle également une mobilisation massive de moyens financiers à travers le plan « 50 000 solutions ».

La stratégie nationale est bâtie sur six grands engagements pour prendre en compte tous les troubles du neurodéveloppement et renforcer l'exigence de qualité des réponses aux besoins des personnes concernées.

En synthèse, ces engagements portent respectivement sur la recherche, la formation, les diagnostics, l'inclusion scolaire, l'accompagnement des personnes et la qualité de ces accompagnements, l'aide aux familles et la sensibilisation du public aux TND.



Pour porter les ambitions de la stratégie, dont l'enveloppe totale représente 680 M€, le plan « 50 000 solutions » mobilise 1,5 milliard de ressources nouvelles jusqu'en 2030, dont près de 300 M€ au bénéfice direct des personnes autistes ou concernées par un TND, avec une attention particulière à l'émergence de nouvelles solutions d'accompagnement et de soins, plus modulaires et individualisées, au plus près des lieux de vie des enfants et adultes concernés (école, travail, etc.).

Si la France a tout juste commencé à rattraper son retard dans le champ de l'autisme, il reste encore beaucoup à faire pour les autres TND. **La situation est ainsi préoccupante dans le champ du TDAH et des troubles Dys** qui concernent des millions de nos concitoyens. Ces troubles ont longtemps été passés sous silence alors même que les conséquences sont importantes, tant sur le versant scolaire et étudiant pour les enfants et jeunes adultes concernés, que sur le plan professionnel pour les adultes non diagnostiqués et non accompagnés.

Le premier anniversaire de la stratégie nationale pour les TND est l'occasion de présenter les principales réalisations et avancées obtenues grâce à l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs et partenaires concernés.

6

ENGAGEMENTS



ENGAGEMENT 1



AMPLIFIER LA DYNAMIQUE DE RECHERCHE SUR LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT (TND) ET ACCÉLÉRER LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES AUPRÈS DE TOUS LES ACTEURS

UN INSTITUT DU CERVEAU DE L'ENFANT

Créé en 2021 et labellisé Institut hospitalo-universitaire (IHU) en 2023 dans le cadre du plan « France 2030 », l'Institut Robert-Debré du cerveau de l'enfant rassemble représentants des enfants et des familles, chercheurs, professionnels de santé mondialement reconnus et acteurs économiques autour d'une même cause : l'enfant, son développement cognitif et ses vulnérabilités.

L'IHU, institut du cerveau de l'enfant (ICE) a pour objectif de mieux comprendre le cerveau en développement afin de fournir aux enfants les outils dont ils ont besoin pour l'apprentissage, l'éducation et la santé autour de quatre axes :

- le cerveau en développement de la période in-utero à l'adolescence ;
- les mécanismes cérébraux impliqués dans les apprentissages de l'enfant afin de permettre le déploiement de stratégies innovantes et efficaces pour mieux apprendre ;
- les trajectoires développementales atypiques et les conséquences des atteintes cérébrales sur les processus développementaux afin d'améliorer la prévention, le diagnostic, le traitement et les soins des enfants atteints de troubles neurodéveloppementaux ;
- l'épidémiologie et la santé publique afférentes à ces enjeux.

Le permis de construire a été délivré en octobre 2024. **Les travaux, d'une durée de deux ans, s'achèveront en 2027.** Le bâtiment comprendra des unités de soins, des plateformes de recherche et des espaces de start-ups. L'AP-HP, l'Inserm, l'université Paris Cité, l'Institut Pasteur et le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) en sont les principaux partenaires.

CRÉATION D'UN 6^e CENTRE D'EXCELLENCE SUR LES TND

Les centres d'excellence (Lyon, Montpellier, Paris, Strasbourg, Tours) ont pour rôle de porter la recherche au niveau régional et de créer un lien fort avec les académies pour porter des formations conjointes entre professionnels de santé, du médico-social et professionnels de l'Éducation nationale.

Le lancement d'un nouvel appel à candidatures sera effectué début 2025 en vue de la création d'un 6^e centre d'excellence en France. Le lauréat sera sélectionné par un jury international.

5^e COLLOQUE ANNUEL DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE (GIS) AUTISME ET TND - SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE RECHERCHE - BIOMARQUEURS – COMPRENDRE, PRÉVENIR ET INTERVENIR

Le GIS compte désormais 138 équipes de recherche labellisées, soit 800 chercheurs en France qui entretiennent 450 collaborations internationales. Les financements obtenus auprès de l'agence nationale de la recherche (ANR) ont été multipliés par deux depuis 2019.

Le nombre de publications annuelles sur les TND des chercheurs français dans des revues scientifiques à comité de lecture international a augmenté de plus de 40 % depuis 2019.

Le GIS Autisme et TND organise une journée sur le rôle des biomarqueurs. Un biomarqueur peut être défini comme une caractéristique biologique (une protéine par exemple) mesurable et analysable. Dans le champ des TND, la recherche des biomarqueurs a pour but de repérer le plus tôt possible des situations à risque pour mieux prévoir les réponses aux interventions. Cette journée est destinée à un large public de chercheurs, cliniciens, personnes concernées et familles.

14 novembre 2024 – Maison de la Chimie

[https://autisme-neurodev.org/actualites/2024/05/02/5^e-colloque-annuel-du-gis-biomarqueurs-comprendre-prevenir-et-intervenir/](https://autisme-neurodev.org/actualites/2024/05/02/5e-colloque-annuel-du-gis-biomarqueurs-comprendre-prevenir-et-intervenir/)

NOMINATION DE CHEFS DE CLINIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Cinq nouvelles nominations sont intervenues pour permettre la promotion des projets de recherche sur les TND. Les nouvelles prises de fonction seront effectives en novembre 2024.

Ces jeunes médecins chercheurs permettent de mettre en avant l'excellence des équipes françaises de recherche et de soins dans le champ des troubles du neurodéveloppement.

Au total, une cinquantaine de postes ont été financés sur la période 2018-2024.

ENGAGEMENT 1



COHORTE « MARIANNE »

La cohorte « Marianne » est une initiative visant à établir **une base de données fiable pour l'étude des TND** dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt avec des financements provenant du programme investissements d'avenir (PIA4) et des crédits de l'agence nationale de la recherche (ANR).

Le projet est piloté par un consortium national de recherche sur les TND avec le CHU de Montpellier en tête de réseau. L'objectif est d'identifier les facteurs de risque périnataux (exposome, génome) des TND et de suivre l'évolution de ces enfants depuis la naissance jusqu'à six ans.

Le projet adopte une approche complexe, en recrutant sur trois ans les participants (6 300 au total) pendant la grossesse, en suivant les familles (mère, père, enfant) depuis la naissance et en combinant les données de la cohorte Marianne avec celles du système national des données de santé (SNDS).

Mi-octobre 2024, près de 200 familles ont déjà été recrutées.

COLLOQUE SUR LE DIAGNOSTIC DANS LE CHAMP DES TND LE 28 JANVIER 2025 : SOUS-DIAGNOSTIC, SUR-DIAGNOSTIC, ON EN EST OÙ ?

Ce colloque, organisé à l'occasion du premier anniversaire de la stratégie nationale 2023-2027 pour les TND, est conçu pour **traiter du diagnostic, problématique majeure pour les familles et personnes concernées, les professionnels, les chercheurs et les responsables de l'action publique.**

En effet, la raréfaction de la ressource médicale, combinée à de fortes tensions dans le secteur médico-social et à une demande croissante d'accès aux soins pour des enfants avec des écarts de développement ou des adultes non repérés, requiert d'améliorer sensiblement l'accès au diagnostic.

L'objectif principal du colloque est de **fournir les clefs de compréhension** permettant de faire monter en compétence les professionnels appelés à établir un diagnostic et d'apporter un éclairage rationnel sur la diversité des situations (selon le TND, selon la complexité du diagnostic, selon l'offre diagnostique disponible, selon l'origine sociale des personnes, etc.).

28 janvier 2025

<https://handicap.gouv.fr/>

ENGAGEMENT 2



GARANTIR UNE SOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE PERSONNE, DES INTERVENTIONS DE QUALITÉ TOUT AU LONG DE LA VIE ET INTENSIFIER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS, PLUS MODULAIRES ET INDIVIDUALISÉES, AU BÉNÉFICE DES ENFANTS ET DES ADULTES AUTISTES

Les concertations menées par les ARS en lien avec les conseils départementaux et les associations sur le terrain permettront de déployer des solutions nouvelles dans une enveloppe portée à 270 M€ supplémentaires en 2025. Cette accélération de la dynamique doit rendre possible, dès 2025, le déploiement effectif de 15 000 solutions, dont plus de 6 000 pour les personnes autistes.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE GUIDANCE PARENTALE ADAPTÉE DANS LE CHAMP DES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

Les interventions précoces et intensives, notamment pendant la période de plasticité cérébrale des 1000 premiers jours peuvent durablement améliorer la trajectoire développementale de l'enfant ayant un trouble du neurodéveloppement. Durant cette période en particulier, il est démontré que l'accès des parents à une formation leur permettant de comprendre le fonctionnement de leur enfant et de soutenir leur développement (guidance parentale) peut avoir un effet comparable à d'autres interventions psychosociales conduites par des professionnels (ergothérapeutes, psychologues, psychomotriciens). Ces effets portent notamment sur la cognition et les comportements adaptatifs.



*C'est pourquoi, la **stratégie nationale TND 2023-2027** a comme objectif de développer le soutien parental au sein du réseau des plateformes de coordination et d'orientation dédiées au repérage précoce : le « **guide de la guidance** » sortira courant 2025.*

À cette fin, un groupe de travail pluridisciplinaire réunissant des experts membres des centres d'excellence TND, des représentants du Conseil national des TND et des experts de terrain travaille actuellement à l'élaboration d'un guide pratique.

Ce **guide permettra, au regard de l'offre disponible, de proposer un cadre** permettant le développement d'une offre de guidance parentale de qualité, adaptée aux besoins des personnes. L'offre de formation existante est diversifiée, basée sur diverses méthodes de guidance, selon différents formats et modèles économiques, et proposée par de nombreuses catégories de professionnels.

UNE FORCE D'APPUI SPÉCIALISÉE DANS LES TND POUR RENFORCER LES MISSIONS D'INSPECTION CONTRÔLE

Pour venir en appui des missions inspection contrôle des ARS effectuées auprès d'établissements sanitaires et médico-sociaux, **un groupe national d'experts spécialistes des troubles neurodéveloppementaux, particulièrement du trouble du développement intellectuel et du trouble du spectre de l'autisme, mobilisable sur l'ensemble du territoire a été constitué.** Il s'agit d'apporter un appui technique aux équipes d'inspection, fondé sur des connaissances approfondies et une expérience pratique de terrain : expérience clinique du diagnostic et de l'accompagnement des personnes concernées, expérience des organisations et pratiques institutionnelles.



Pour la première fois, cette équipe de soutien réunira aussi bien des professionnels que des personnes concernées ou des familles. Elle sera opérationnelle au 1^{er} semestre 2025.

ÉVALUER L'OFFRE RÉSIDENNELLE POUR LES ENFANTS, ET PLUS PARTICULIÈREMENT LES ENFANTS AUTISTES EN INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME)

En lien avec le plan 50 000 solutions et sur sollicitation de la ministre en charge du handicap, appuyée par le délégué interministériel.



L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) a été chargée de conduire une mission d'évaluation de l'orientation et de l'accompagnement des parcours individuels des enfants et des jeunes placés en IME en tenant compte de leurs besoins et de leurs projets.

Les premiers résultats sont attendus pour le **1^{er} semestre 2025.**

SPORT ET ACTIVITÉ PHYSIQUE

Les bénéfices de l'activité physique, où qu'elle soit pratiquée (club ordinaire, sport adapté ou activité physique adaptée, ESMS) ne sont plus à démontrer : apaisement, diminution des troubles du comportement (avec un impact positif pour les professionnels en ESMS), moindres complications de santé...

ENGAGEMENT 2

Sur ce sujet, l'année 2024 a été marquée par :

- la sortie du deuxième volet du **guide « sport et autisme »** ;
- la tenue de **trois sessions de formation** du « Certificat Fédéral Sport et Autisme proposé par la FFSA ;
- la création, avec les associations, des **fiches « 10 conseils pour pratiquer une activité physique »** à destination des personnes autistes, avec un trouble du développement du langage, de la coordination, des apprentissages, intellectuel et TDAH ;
- une **expérimentation dans le cadre de l'Héritage des Jeux olympiques (JO)** concernant l'aisance aquatique et la natation pour les personnes avec un TND, qui se prolongera par la création d'un groupe de travail ;
- le lancement d'une **étude sur les sportifs de haut niveau avec un TDAH**, par le centre d'excellence TND de Lyon.

SOLUTIONS POUR LES PERSONNES AUTISTES EN SITUATION TRÈS COMPLEXE

La stratégie prévoit d'ici 2027 la création d'unités résidentielles pour personnes avec trouble du spectre de l'autisme (UR TSA) sur le territoire. Chacune de ces unités accueille 6 personnes de plus de 16 ans concernées par un trouble du spectre de l'autisme, en situation très complexe.

Les 14 unités déjà ouvertes (dont deux nouvelles en 2024) montrent l'importance d'avoir des professionnels formés spécifiquement, avec un appui sanitaire pour prévenir les comportements-défis.¹

Cette complexité est le plus souvent associée à des comorbidités relevant d'autres TND mais relève également des caractéristiques de la personne et de la sévérité des troubles, notamment de la présence de comportements défis.

Un projet de recherche est porté par le centre d'excellence de Lyon, sur les formes d'autisme les plus sévères pour mieux intervenir auprès des personnes adultes concernées. Ce projet aboutira au premier état des lieux existant au plan international sur les situations très complexes, interrogeant également les aidants professionnels et familiaux et construit de façon intégralement participative.

Par ailleurs, les unités déjà ouvertes feront l'objet d'une évaluation qualité qui débutera en novembre 2024 et qui pourra aboutir à ajuster le cahier des charges afin de consolider leur fonctionnement et de faciliter la création des nouvelles unités.

1. Il s'agit de comportements qui déstabilisent à des degrés divers la personne et ses proches (aidants familiaux et/ou professionnels).

FOCUS

L'Unité Renforcée du Pôle handicap Saint-Louis située à Villepinte, dans le département de la Seine-Saint-Denis, a ouvert le 12 avril 2023, et d'ici décembre 2024 comptabilisera 8 résidents.

L'unité propose un accompagnement sur-mesure de personnes autistes sévères. En amont de l'admission, les équipes se relaient auprès du futur résident pour évaluer ses aptitudes et préférences, afin d'établir en amont un emploi du temps adapté, et préparer les outils le cas échéant.

À son arrivée, le résident connaît déjà la majorité des professionnels et le contact est plus fluide, le risque de comportement problème est donc atténué.

FOCUS

L'ARS Corse a mis en place un programme de formation « START » sur la région (2023-2026), avec de multiples sessions déployées en micro-territoire. Ces formations croisées mobilisent l'Éducation nationale, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et des services de psychiatrie.

Ces formations intersectorielles et multidisciplinaires ont été très bien accueillies par les professionnels et préfigurent l'objectif d'assurer une formation la plus étendue et la plus convergente possible aux différentes catégories professionnelles.

FOCUS

Dans le cadre de la création des unités résidentielles, l'ARS Occitanie a conduit un travail de réflexion collective autour des espaces de vie des personnes accompagnées. En effet, l'environnement a un impact important sur le comportement des personnes comme sur les pratiques professionnelles et ne peut se réduire qu'à une approche technique de l'architecture. Le cabinet d'Architecture Humaine et l'agence Aïna ont été mandatés pour accompagner les quatre équipes des unités résidentielles de la région dans leurs projets architecturaux.

L'objectif poursuivi était de lier la question de l'aménagement des espaces, qui doit être centrée sur la qualité de vie des personnes, à celle de la qualité de vie des professionnels.

Ces travaux ont conduit à l'élaboration d'un « Livre blanc » regroupant l'ensemble des réflexions collectives autour de la question de l'adaptation des lieux de vie pour les personnes avec autisme en situation complexe. Il sera largement diffusé en 2025.

ENGAGEMENT 3

✕ AVANCER L'ÂGE DU REPÉRAGE ET DES DIAGNOSTICS ET INTENSIFIER LES INTERVENTIONS PRÉCOCES

PCO : RÉSULTATS, POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE COORDINATION ET D'ORIENTATION DE 7 À 12 ANS

Afin de mettre en œuvre l'objectif de repérage précoce, déterminant pour prévenir le surhandicap, **un réseau de près de 150 plateformes de coordination et d'orientation pour les enfants entre 0 et 7 ans et entre 7 et 12 ans est déployé depuis 2019 dans tous les départements.** Il permet d'ouvrir droit à un parcours de repérage précoce sans reste à charge pour les parents, par des psychomotriciens(ennes), ergothérapeutes, psychologues.

✕ *Depuis son ouverture, ce réseau a déjà permis de repérer près de 83 000 enfants entre 0 et 6 ans et près de 6 000 enfants entre 7 et 12 ans.*

L'État a investi près de 60 M€ lors de la première stratégie et la dépense de forfaits a représenté pour cette période environ 36 M€ en cumulé.

À l'horizon 2030, 55 M€ d'investissements supplémentaires seront consacrés pour atteindre un minimum d'une plateforme par département et par tranche d'âge.

Concernant plus spécifiquement les PCO 7-12 ans : 7 nouvelles PCO 7-12 ont vu le jour entre janvier 2023 et juillet 2024 pour un total de 49 PCO sur cette tranche d'âge. Ainsi, à date, 50 % de l'objectif de couverture de l'ensemble des départements est atteint.

Pour faciliter et accélérer le paiement des professionnels de santé intervenant auprès des PCO un système de paiement direct est progressivement mis en place par l'Assurance maladie depuis juin 2024.

ENQUÊTE AUPRÈS DES CENTRES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES (CMP) SUR LES ENJEUX, BESOINS ET MOYENS DÉDIÉS EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AVEC TND

Dans un but de mieux cerner les enjeux de diagnostic, de soin et d'accompagnement dans les CMP pour enfants, adolescents et adultes, un questionnaire a été co-rédigé par la délégation interministérielle, la direction générale à l'organisation des soins (DGOS) et la commission nationale de psychiatrie (CNP). Ce questionnaire, envoyé à l'ensemble des CMP français, vise à collecter différentes données quant à l'activité et aux modes d'organisation des structures dans le champ des TND, à l'instar de la mise en place d'un parcours de soin spécifique aux patients présentant un ou plusieurs TND.



Cette enquête doit permettre de mieux identifier la place de chaque CMP dans le parcours de soins des personnes concernées par un TND.

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE DE SOINS DU TDAH ET LABELLISATION DE CENTRES SPÉCIALISÉS

Dans un contexte où les dernières études scientifiques tendent à montrer que la prévalence du TDAH en population générale est d'environ 5 % chez l'enfant et 3 % chez l'adulte – soit, en France, un total supérieur à deux millions de personnes – et dans lequel les personnes concernées partagent un constat de saturation de l'offre de soins. **Une filière de soins spécifique du TDAH en France sera déployée dès 2025.**

Cette filière permettra d'identifier **une offre de soins graduée, comprenant deux niveaux et allant des soins de proximité jusqu'à l'orientation des personnes aux formes les plus complexes**, à savoir une offre de premier recours et une offre spécialisée.



La filière de soins TDAH sera animée, à l'échelle régionale, par des centres ressources reconnus pour leur expertise dans le TDAH.

Ces structures, identifiées dès 2025 par les ARS **sur la base d'unités et lieux de soins déjà existants autant que possible**, auront pour mission de répondre à l'ensemble des demandes diagnostiques régionales en matière de TDAH, avec en sus une expertise pour les situations complexes.

FOCUS

L'ARS Corse et le centre de ressources autisme (CRA) Corsica ont conjointement revisité l'organisation du CRA, permettant des délais raccourcis et une gestion fine de la file d'attente. À travers son organisation en niveaux d'alerte (analyser systématiquement et structurellement la liste d'attente et moduler l'organisation des bilans) et grâce à un dispositif de *task force* (ETP supplémentaires) mobilisable en cas d'augmentation soudaine et importante du nombre d'adresses / allongement des délais d'attente, le CRA Corsica est parvenu à résorber sa file d'attente et est désormais le 1^{er} CRA de France en termes de délais d'attente et de prise en charge.

Le CRA a par ailleurs travaillé avec la plateforme de coordination et d'orientation (PCO) à un plan de formation pluriannuel commun, qui devra permettre une montée en compétences cohérente et harmonisée et sur le territoire.

ENGAGEMENT 3

FOCUS

La Bourgogne-Franche-Comté construit une filière diagnostique pour les adultes porteurs de TND. Le centre « Hors normes » accueille, diagnostique, accompagne des personnes âgées de 18 ans et plus concernées par un TND, adressées par un professionnel de santé.

FOCUS

Afin de pouvoir structurer et étoffer l'offre pour le repérage et diagnostic des TND et plus particulièrement sur le TDAH et TDI en Nouvelle-Aquitaine, l'ARS a décidé de soutenir, dès la fin 2024, le projet porté par le Centre hospitalier de Laborit à Poitiers : un Institut fédératif du Développement.

L'enjeu est de disposer d'une structure unique rassemblant l'ensemble des expertises autour des TND, adossée à un pôle de pédopsychiatrie et disposant de liens avérés avec la médecine somatique.

Cette structure permettra d'associer une approche spécifique et actualisée de chaque TND à une démarche d'évaluation globale des difficultés de l'enfant.

FOCUS

Dans le cadre des travaux de la direction interministérielle à la transformation publique (DITP) sur la réduction des délais d'attente en CRA, une équipe a été déployée par le CRA de Lille.

Cette équipe, composée de deux psychologues et d'un neuropsychologue, agit sous la responsabilité médicale de la coordinatrice médicale du CRA.

Elle permet de mener une démarche diagnostic conjointe avec les psychiatres de la seconde ligne et ainsi de réduire les délais d'attente des diagnostics adultes.

■ <https://cra-npdc.fr/lappui-aux-professionnels-generalites/la-task-force/>

ENGAGEMENT 4

✕ ADAPTER LA SCOLARITÉ AUX PARTICULARITÉS DES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les nouveaux cahiers des charges de l'autorégulation (**anciennement les DAR = dispositifs d'autorégulation**) ont élargi l'offre d'accompagnement à l'ensemble des troubles : autisme, troubles dys, TDAH, TDI et au collège et lycée. L'approche qualitative centrée sur les **besoins individuels** et le soutien apporté à **toute la communauté éducative** (élèves, parents, professionnels) ont été renforcés.

FOCUS

Le lycée professionnel Simone Veil de Brive-la-Gaillarde a été l'un des premiers lycées en France à expérimenter l'autorégulation à partir de fin 2023. L'équipe dédiée à l'autorégulation accompagne actuellement 6 élèves avec TND et représente une équipe ressource pour tout le lycée.

Au lycée Colbert de Lorient l'autorégulation, expérimentale depuis janvier 2024, est pérennisée depuis la rentrée scolaire 2024. Il s'agit du deuxième établissement à bénéficier de cette approche en France pour des élèves scolarisés en lycée professionnel.

En Martinique, 4 UEMA (1 par territoire de proximité) ont déjà été mises en place, la dernière devrait ouvrir en novembre 2024.

La précédente Stratégie nationale a créé 101 postes de professeurs ressources trouble du spectre de l'autisme (PR-TSA) en appui aux enseignants, soit 1 par département. D'ici 2027 leur compétence sera élargie à l'ensemble des TND (TSA, Dys, TDAH, TDI) et **101 nouveaux postes de professeurs ressources (PR-TND)** seront créés afin d'en doubler le nombre.

À la rentrée 2023, 120 dispositifs TND ont été créés dont 47 UEMA, 44 UEEA, 29 dispositifs d'autorégulation. Les 25 premiers postes de professeurs ressources TND (PR-TND) ont été ouverts.

À la rentrée 2024, 20 UEMA, 11 UEEA, 8 écoles, 18 collèges et 5 lycées bénéficient de l'autorégulation, soit 62 dispositifs.

Au total, ce sont **326 unités d'enseignement maternel autisme (UEMA) et 158 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) qui sont ouvertes et 74 écoles, 26 collèges et 5 lycées bénéficient de l'autorégulation**. Au final, ce sont actuellement **589 dispositifs** qui accompagnent plus de **4900 élèves** avec TND.

À chaque rentrée en 2025, 2026 et 2027 sont prévus la création de 30 UEMA, 15 dispositifs en école (UEEA ou autorégulation) et le déploiement de l'autorégulation dans 25 collèges ou lycées, soit 70 supplémentaires par an et 210 au total. 76 nouveaux postes de PR-TND chaque année, soit 1 par département durant la Stratégie.



Une analyse territoriale de l'offre de scolarité pour les enfants en situation de handicap est en cours d'élaboration. Il s'agit de s'assurer d'une meilleure adéquation entre l'offre d'accompagnement éducatif existante et les besoins des territoires.

Le programme national **Atypie Friendly** participe à rendre l'enseignement supérieur accessible aux étudiants avec un trouble du neurodéveloppement. L'engagement d'universités et d'écoles supérieures se poursuit à travers la signature de la **charte** (27 signataires d'ici fin 2024) et de la mise en place d'un **label** éponymes.



En 2025, plus de 50 % des étudiants des établissements universitaires pourront bénéficier d'un accompagnement par le programme Atypie friendly.



Le 20 novembre 2024, l'École normale supérieure (ENS) signera la charte Atypie Friendly, permettant à des milliers de d'étudiants et d'enseignants d'être sensibilisés et de mieux accompagner les troubles du neurodéveloppement.

La Stratégie nationale contribue à la mise en œuvre de certaines mesures de la CNH comme la **formation des enseignants**, la mise en place des **pôles d'appui à la scolarité (PAS)**, la mise en œuvre des compensations individuelles (matériel pédagogique adapté – **MPA**, etc.) **l'IME dans l'école, l'intervention des professionnels de santé dans l'école** ou l'identifiant national élève (**INE) pour tous**.

Face à la diversité des dispositifs inclusifs qui se sont déployés au fil des ans, d'ici 2027 la Stratégie nationale portera un effort de **simplification et de lisibilité de l'offre d'accompagnement scolaire**, afin de mieux prendre en compte les besoins individuels des élèves et de mieux répondre à l'attente des professionnels.

L'expertise des centres d'excellence sera mobilisée pour soutenir la **formation des professionnels de l'éducation** dans le domaine des TND.

ENGAGEMENT 5

✕ ACCOMPAGNER LES ADOLESCENTS ET LES ADULTES DANS LES PHASES MAJEURES DE LEUR VIE, NOTAMMENT POUR LES PLUS EN DIFFICULTÉ

Prévention du suicide et soutien psychologique : la délégation interministérielle a lancé des travaux avec des jeunes concernés par un trouble du neurodéveloppement, âgés de 16 à 25 ans pour analyser les possibles écarts en terme d'accompagnement sur ces publics spécifiques.



Déploiement en 2025 d'un dispositif national permettant l'emploi en milieu ordinaire et des solutions d'hébergement plus inclusives pour les personnes autistes sévères.

En France, il est généralement admis que moins de 10 % des personnes avec un TSA et un TDI sont insérées professionnellement. Dans ce contexte et conformément aux objectifs affichés à la mesure n°63 de la Stratégie nationale 2023-2027, la délégation interministérielle a co-rédigé avec la direction générale à la cohésion sociale (DGCS), la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) **une instruction qui permettra, dès 2025, de soutenir l'emploi des personnes avec TSA-TDI désireuses de travailler en milieu ordinaire de travail, tout en leur proposant parallèlement un accompagnement vers des solutions d'habitat qui répondent à leurs attentes et besoins, avec l'appui de services experts.**

Dans cette perspective, cette instruction se traduira par le déploiement sur le territoire national de dispositifs d'emploi et d'habitat pour adultes, avec un **objectif de mise en œuvre d'un dispositif par département**. Cette mesure entend également contribuer à une meilleure utilisation des places dans les structures médico-sociales. En effet, lorsqu'elle est mise en œuvre pour répondre à un souhait de la personne accompagnée, la réorientation de certains adultes autistes vers des dispositifs de vie et d'emploi à taille réduite permettra de libérer des places en établissement médico-social (MAS et FAM, notamment) ou de réduire la tension sur ces places.



Lancement d'une étude scientifique dans le cadre du programme Atypie Friendly sur l'insertion professionnelle des personnes neuroatypiques.

Cette étude, menée en collaboration avec des laboratoires de recherche, a pour but de mieux appréhender la problématique du chômage et de l'insertion professionnelle des personnes avec un ou plusieurs TND, dans un **objectif de meilleur calibrage des politiques publiques en la matière.**

Ce projet est né d'une interrogation concernant la situation professionnelle des personnes autistes en France, situation qui reste largement méconnue à ce jour. Concrètement, le projet vise à développer un cadre technique et éthique propice au **croisement de plusieurs bases de données nationales** et au calcul de statistiques pertinentes sur la situation professionnelle des personnes présentant différents types de handicap, en commençant par les personnes avec un TSA, qui soit directement utilisable par les pouvoirs publics et les acteurs du monde du travail.



Diffusion début 2025 d'un guide d'aide au recrutement des personnes neuroatypiques destiné aux fédérations et syndicats d'entreprise.

L'objectif est d'accompagner les recruteurs afin d'éviter les biais de sélection et les entraves à l'embauche de personnes avec un ou plusieurs TND.

Ce document est le résultat d'une mission confiée en 2023 par la délégation interministérielle à Vincent Grimaldi de Puget, administrateur d'Autisme Europe, dans le but de produire une synthèse à destination des entreprises, recensant les différentes bonnes pratiques de recrutement des talents autistes, dys et TDAH. Ce guide, qui s'adresse à l'entreprise privée ordinaire, est fondée sur une revue de la littérature scientifique en la matière couplée à plusieurs dizaines d'entretiens réalisés avec des personnes concernées et experts.

Dans cette perspective, **le document constitue une feuille de route managériale permettant de mettre en œuvre un programme d'inclusion des talents neuroatypiques dans les entreprises françaises.**

FOCUS

Financé par l'ARS Hauts-de-France, Cap inclusion a été coconstruit avec l'association X-fragile, et si demain, afin de rendre possible un projet pleinement inclusif pour dix jeunes, âgés de 2 à 20 ans, vivant avec un handicap important.

Il propose un accompagnement individualisé au plus près des besoins et attentes des enfants en situation de handicap et de leurs familles. Il se déploie sur le territoire de Lille-Roubaix-Valenciennois. Une équipe mobile encadrée et supervisée par une psychologue, accompagne les jeunes dans leurs lieux de vie, en milieu dit « ordinaire », aide les familles dans cette démarche inclusive. Des périodes de répit sont également prévues. Une mesure de l'impact social, avec un processus d'évaluation au long cours a été déployé pour analyser en profondeur la mise en œuvre de ce dispositif expérimental sur les territoires de Lille-Roubaix-Valenciennois, et garantir son adaptation aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées et de leurs familles.

■ <https://www.gapas.org/content/041023%20FLYER%20INCLUSION.pdf>

ENGAGEMENT 6

✕ FACILITER LA VIE DES PERSONNES, DES FAMILLES ET FAIRE CONNAÎTRE LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

CULTURE

L'accès aux offres culturelles est un droit fondamental qui fait partie intégrante des droits de l'homme.



Le ministère de la Culture, la délégation interministérielle, des représentants des associations et de personnes concernées, des directeurs et salariés de lieux culturels ont réalisé ensemble un guide à destination de tous les professionnels de la culture, dans tous les territoires et dans tous les secteurs : le spectacle vivant, l'image animée, les arts visuels, les bibliothèques, les musées ou les monuments.

Ce guide a pour vocation de proposer des actions simples qui peuvent changer radicalement l'expérience culturelle de chacun et ainsi permettre l'accessibilité et l'expérience culturelles de tous les publics avec un TND ainsi que de leur famille.

Le guide sera diffusé en janvier 2025.

SÉCURITÉ

L'année 2024 aura été une année consacrée à l'étude de faisabilité financière et juridique pour permettre d'équiper les personnes vulnérables d'une **solution de géolocalisation**. Il existe un grand nombre d'outils de géolocalisation. Cette fin d'année et le début de la suivante doivent permettre de définir un guide d'aide au choix au regard des spécificités des personnes (troubles sensoriels, intellectuel, déficit de communication, environnement urbain ou rural...).

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

La délégation interministérielle accompagne le Conseil Supérieur du Notariat dans son projet « Not'isme ». Il doit permettre, avec l'aide de notaires sensibilisés, de conseiller gratuitement partout en France toutes les familles ayant un parent avec un TND afin d'anticiper « l'après soi ». **Le programme a été officiellement lancé le 26 octobre 2024.** Plus de 200 notaires se sont déjà portés volontaires pour se sensibiliser aux TND.

INFORMER ET COMMUNIQUER

Pour la bonne réalisation de mesures majeures de la stratégie, la délégation interministérielle a construit des séquences d'informations spécifiques : pour le **lancement du deuxième module de formation aux TND de l'UNESS** ; pour la **sortie des recommandations TDAH enfants adolescents de la HAS**.



La délégation interministérielle a mis en avant la nouvelle version du guide de repérage des écarts de développement chez les enfants de moins de sept ans qui va rejoindre le carnet de santé de tous les futurs enfants à naître.

Dans une volonté de toujours plus sensibiliser les professionnels de santé dans le cadre de la prise en charge spécifique de ces publics, des échanges nourris ont été initiés tant avec les professionnels de santé (présence de la délégation interministérielle au congrès de médecine générale) qu'avec les organismes d'exercice coordonnés (type communautés professionnelles territoriales de santé – CPTS -).

Par ailleurs, à l'occasion de la Journée mondiale de l'autisme et dans l'objectif de faire connaître la Maison de l'autisme comme une ressource pour tous les Français, une campagne de **sensibilisation à l'autisme** mobilisant des personnalités (Paul Mirabel, Francis Perrin, Élie Semoun) a été diffusée en numérique et à la télévision.

La Maison de l'autisme, lieu national ouvert en avril 2023 permettant l'accueil, l'information, la formation et la rencontre des familles avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge de l'autisme, poursuit son développement avec une fréquentation depuis son ouverture d'environ 10 000 visiteurs (familles, professionnels).

Au cours de la même année, 225 personnes ont été formées aux outils et méthode d'évaluation et d'accompagnement et près de 1 500 personnes ont été sensibilisées dans le cadre d'ateliers, cafés-parents, visites, etc.

ANNEXES



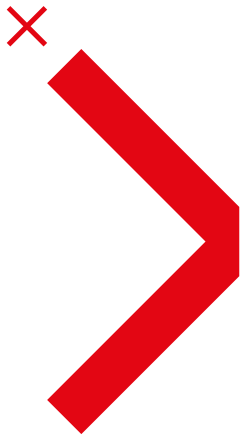
ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA STRATÉGIE NATIONALE 2023-2027 POUR LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT



ENGAGEMENT 1

Amplifier la dynamique de recherche sur les troubles du neurodéveloppement (TND) et accélérer la diffusion des connaissances auprès de tous les acteurs de terrain






- | | | |
|---|--|--|
| 1 | Amplifier l'activité du Groupement d'intérêt scientifique troubles du neurodéveloppement (GIS-TND) et créer les conditions d'une recherche participative dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND). | |
| 2 | Renforcer les missions des centres d'excellence TND afin de développer les projets de recherche, faire de la science le socle des formations et créer un centre d'excellence supplémentaire. | |
| 3 | Poursuivre la nomination de chefs de clinique dans les établissements hospitaliers pour permettre la promotion des projets de recherche sur les différents troubles du neurodéveloppement (TND). | |
| 4 | Créer l'Institut du cerveau de l'enfant. | |
| 5 | Mettre en oeuvre le volet autisme et troubles du neurodéveloppement (TND) chez les adultes du programme prioritaire de recherche (PEPR) PROSPY. | |
| 6 | Développer un programme de recherche sur le repérage des troubles du neurodéveloppement et les interventions précoces. | |
| 6 | Poursuivre les programmes de recherche en sciences humaines et sociales et conduire notamment une étude sur les formes d'autisme les plus sévères pour mieux intervenir auprès des personnes adultes concernées. | |
| 6 | Inscrire les TND dans les priorités des appels à projets de l'ANR. | |
| 7 | Poursuivre la mise en oeuvre de la cohorte Marianne. | |
| 8 | Faciliter le développement des innovations, liées aux nouvelles technologies, qui bénéficient aux personnes TSA, TDI, TDAH, Dys. | |



ENGAGEMENT 2

Garantir une solution d'accompagnement à chaque personne, des interventions de qualité tout au long de la vie et intensifier la formation des professionnels

- | | | |
|----|---|--|
| 9 | Déployer des lieux de vie et des solutions adaptés aux besoins spécifiques des adultes TSA et/ou TDI avec ou sans épilepsie sévère et les unités pour situations complexes. | |
| 10 | Développer une offre de services d'accompagnement formée et supervisée tant pour les enfants que les adultes (SESSAD, SAMSAH, SAVS, SAD, PCPE) et développer des services autonomie formés aux différents TND. | |
| 11 | Garantir l'accès à des réévaluations à des âges clés pour les différents TND en prêtant une attention particulière aux pathologies/troubles associés. | |
| 12 | Intensifier le plan de repérage, diagnostic et intervention des adultes autistes en ESMS et à l'hôpital psychiatrique. | |
| 13 | Diagnostiquer les différents TND (TSA, TDI, TDAH, Dys) des enfants et adolescents sans diagnostic actuellement en ITEP, IME, EAAP, MECS et mettre en place les interventions adaptées. | |
| 14 | Renforcer les professionnels et structures expertes en charge du diagnostic des TSA, TDAH, du TDI, des troubles Dys. | |
| 15 | Diminuer le délai d'accès au diagnostic en formant les médecins libéraux en exercice à l'établissement des diagnostics de TSA, TDAH, TDI, et troubles Dys. | |
| 16 | Mobiliser les psychologues experts des TSA en renfort des CRA sur les diagnostics simples et développer l'utilisation du télédiagnostic dans les centres de ressources en autisme (CRA). | |
| 17 | Améliorer l'accès aux soins de ville et à l'hôpital des personnes TSA/TDI/épilepsie sévère et poursuivre le déploiement des consultations de soins dédiées tenant compte de leurs particularités. | |
| 18 | Établir ou diffuser des recommandations pour la prescription medicameteuse à destination des personnes autistes (enfants et adultes). | |
| 19 | Garantir l'accès aux thérapeutiques et aux accompagnements adaptés pour les personnes TDAH et créer une filière de soins dédiée. | |
| 20 | Former au TDAH les soignants exerçant en milieu pénitencaire. | |
| 21 | Formaliser l'engagement des associations gestionnaires d'établissements en matière de formation, supervision et qualité, soutenir les démarches de certification et conditionner les financements publics au respect des recommandations de la HAS. | |

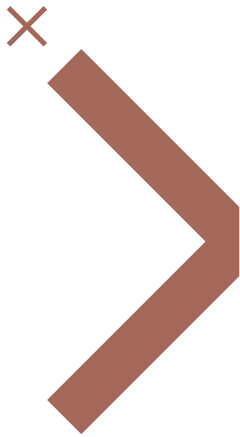
- 21** Conditionner l'attribution des nouveaux projets exclusivement à des organismes qui appliquent les Recommandations de la HAS et à cette fin rénover les procédures d'appel à projet pilotées par les Agences régionales de santé en donnant une place décisionnelle aux associations de personnes et de familles, pour garantir l'attribution des crédits aux équipes qui disposent d'une expertise certaine dans le domaine des TND. 
- 21** Mettre en place une politique ambitieuse de contrôle du respect des recommandations de la HAS dans les établissements médico-sociaux et les établissements de santé par les ARS 
- 21** Soutenir une demande de recommandations de bonne pratique spécifiques aux troubles Dys auprès de la HAS. 
- 22** Proposer de l'éducation thérapeutique aux adolescents et adultes diagnostiqués TSA, TDI, TDAH 
- 23** Soutenir le développement de l'activité physique et sportive des personnes TSA et/ou TDI et/ou épilepsie sévère. 
- 24** Mettre à jour les formations initiales et continues sur les TSA, le TDAH, le TDI, les troubles Dys et l'épilepsie sévère et garantir le respect des recommandations HAS dans les universités et écoles de formation. 
- 25** Former systématiquement les professionnels du secteur médico-social et sanitaire accompagnant les personnes autistes, TDI, TDAH, Dys à ces troubles et à l'épilepsie sévère. Former en particulier les centres desoins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) au TDAH. 
- 26** Augmenter le nombre de professionnels formés pour repérer, poser les diagnostics et intervenir auprès des enfants dans le respect des recommandations de la Haute autorité de santé et réformer la formation des psychomotriciens et ergothérapeutes pour garantir des interventions basées sur les dernières données de la science et les recommandations de la HAS. 
- 27** Inclure dans les priorités nationales de l'Education nationale, l'adaptation de la pédagogie à la diversité des fonctionnements cognitifs et poursuivre les actions de formation des professionnels de l'Education nationale (AESH et enseignants). 
- 28** Faire évoluer le certificat national d'intervention en autisme (CNIA) et contrôler les organismes de formation habilités à le délivrer. 
- 29** Développer les formations à l'autodétermination (personnes, professionnels, aidants). 
- 30** Rendre possible l'autodétermination notamment par un accès renforcé aux solutions de communication alternative et améliorée (CAA). 
- 31** Poursuivre la formation des équipes des MDPH aux TSA, TDAH, TDI, troubles DYS, garantir l'appropriation du guide de la CNSA sur la PCH aide humaine et sensibiliser les agents des Caisses d'allocations familiales à l'autisme. 
- 32** Former les professionnels des PMI et de l'ASE aux différents TND, particulièrement les TSA et le TDAH. 
- 33** Poursuivre la formation continue des magistrats et des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse ainsi qu'elle celle des services de police et gendarmerie aux différents TND. 
- 34** Communiquer sur la possibilité de mobiliser son compte personnel de formation (CPF) pour suivre des formations certifiantes conformes aux recommandations de bonne pratique professionnelle de la HAS et encourager les entreprises à se mobiliser sur le CPF. 



ENGAGEMENT 3

Avancer l'âge du repérage

- | | | |
|---------------|--|--|
| 35 | Déployer le service public du repérage et de l'accompagnement précoce de 0 à 6 ans élargi à tous les handicaps, s'appuyant, pour les TND, sur les plateformes de coordination et d'orientation et permettant d'intensifier les interventions (ergothérapie, psychomotricité, psychologie, orthophonie...) et proposer à tous les enfants un parcours de repérage systématique, afin de repérer plus tôt et limiter les surhandicaps. | |
| 35 Bis | Mieux prendre en compte le développement de l'enfant lors des visites médicales obligatoires en libéral et école maternelle et intégrer le livret de repérage des signes de développement inhabituel de l'enfant dans le carnet de santé papier et numérique. Mieux informer les parents et les professionnels de santé des facteurs de haut risque de TND et proposer un parcours de suivi structuré. | |
| 36 | Poursuivre le déploiement des plateformes de coordination et d'orientation de 7 à 12 ans. | |
| 37 | Renforcer les services experts des différents troubles pour mettre fin à l'errance diagnostique au-delà de 12 ans et déclencher les interventions les plus adéquates dès que possible. | |
| 38 | Proposer davantage de formations aux proches aidants TSA, TDI, TDAH, DYS. | |
| 39 | Proposer à tous les parents d'enfants ayant un TSA, TDAH, TDI, Trouble Dys, une formation (guidance) permettant de comprendre le fonctionnement de leur enfant et de soutenir son développement. | |
| 40 | Former les professionnels des crèches, les assistantes maternelles et poursuivre la formation des professionnels de l'éducation nationale au repérage précoce des TND et aux bonnes pratiques pour stimuler le développement de l'enfant. | |
| 41 | Permettre aux enfants à risque de TND ou diagnostiqués (notamment les enfants TSA et TDI) de faire partie des publics prioritaires pour accéder en crèche et aux enfants TSA, TDAH, TDI en accueils de loisirs. | |
| 42 | Permettre l'intervention des professionnels nécessaires dans les lieux de vie de l'enfant selon le choix de ses parents. | |



ENGAGEMENT 4

Adapter le scolarité aux particularités des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur

- | | | |
|----|--|--|
| 43 | Poursuivre la scolarisation accompagnée des enfants autistes à l'école maternelle, dans des dispositifs adaptés, dès 3 ans et à plein temps. | |
| 44 | Poursuivre la scolarisation des enfants autistes à l'école élémentaire dans les dispositifs adaptés ou en classe ordinaire avec les accompagnements nécessaires. | |
| 45 | Élargir les dispositifs d'autorégulation aux élèves TDAH et Dys et développer ces dispositifs pour les élèves au collège et au lycée général et professionnel. | |
| 46 | Développer les modalités de scolarisation et d'apprentissage adaptés aux élèves TDI (avec ou sans épilepsie sévère). | |
| 47 | Évaluer la qualité des dispositifs scolaires | |
| 48 | Mieux faire connaître les dispositions exiatantes pour prendre en compte la fatigabilité des élèves autistes, TDAH, TDI, DYS et aménager le parcours. | |
| 49 | Intensifier les actions visant la prévention du harcèlement par des informations systématiques à toute l'école sur la différence et le handicap (par exemple dans le cadre du programme PHarE). | |
| 50 | Renforcer le réseau des professeurs ressources TSA qui interviennent dans les écoles et élargir leur champ d'action aux TDAH, troubles Dys et TDI. | |
| 51 | Garantir des méthodes d'apprentissage adaptées, l'accessibilité des supports et des environnements, l'accès aux compensations (pédagogiques, humaines et numériques). | |
| 52 | Accroître l'accès aux outils numériques spécifiques aux élèves Dys. | |
| 53 | Encourager le tutorat en respectant le choix de tous les élèves. | |
| 54 | Pour les élèves TSA, DYS, TDA systématiser le lien entre l'Éducation nationale et les professionnels qui interviennent auprès des jeunes concernés pour anticiper les orientations futures possibles (incitation aux coopérations école/libéraux/médico-social/hôpital). | |
| 55 | Au lycée pour les élèves TSA, DYS, TDAH, organiser des temps pour évoquer leurs orientations avec des professionnels formés et les psychologues EDO (Education, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle). | |
| 56 | Poursuivre et étendre le déploiement du programme Atypie Friendly dans les universités et élargir aux autres TND. | |
| 57 | Prendre en compte les spécificités des étudiants TSA, TDAH, DYS dans tous les établissements de l'enseignement supérieur, leur donner toutes les chances de réussir à l'université en veillant à les accompagner dans les périodes de transition. | |



ENGAGEMENT 5

Accompagner les adolescents et les adultes dans les phases majeures de leur vie, notamment pour les plus en difficulté

58	Poursuivre le déploiement des groupements d'entraide mutuelle.	
59	Accompagner les adolescents et jeunes adultes de 15-20 ans dans leur projet de vie par l'intervention d'un facilitateur pour les aider à construire des solutions qui respectent leurs choix.	
60	Développer l'offre de logement inclusif et prévoir les adaptations nécessaires aux spécificités des personnes autistes.	
61	Procéder aux adaptations nécessaires pour que les personnes TSA, DYS, TDAH et TDI puissent obtenir le permis de conduire.	
62	Poursuivre le développement de l'emploi accompagné.	
63	Rendre possible l'emploi des personnes TSA et TDI accompagnées en MAS et FAM qui souhaitent travailler, leur proposer d'autres solutions d'hébergement avec l'appui de services experts et accompagner les entreprises prêtes à les recruter.	
64	Professionaliser et outiller les acteurs en charge de l'accompagnement à l'emploi et les entreprises en lien avec France Travail.	
64 bis	Créer un réseau de conseillers en insertion référencés.	
64 bis	Sensibiliser les professionnels aux TDAH/DYS par extension du modèle ARIA.	
65	Valoriser et faire connaître les compétences des personnes TSA, DYS, TDAH, TDI.	
66	Permettre aux personnes TDI d'avoir des activités au sein d'associations.	
67	Promouvoir et adapter, en fonction des besoins des personnes autistes, les dispositifs de prévention du suicide, portés dans le cadre de la stratégie nationale de prévention du suicide.	



ENGAGEMENT 6

Facilité la vie des personnes, des familles et faire connaître les troubles du neurodéveloppement dans la société

- | | | |
|----|---|--|
| 68 | Soutenir et intensifier l'accessibilité à la culture et aux lieux de culture pour les personnes TSA, DYS, TDI, TDAH. | |
| 69 | Engager les collectivités locales à mener des actions spécifiques en direction des personnes concernées par l'autisme, le TDAH, le TDI et les troubles Dys. Engager en particulier une action spécifique avec les mairies sur la formation des maîtres-nageurs aux TSA-TDI. | |
| 70 | Engager une réflexion pour faciliter l'accès à l'assurance des personnes ayant un TND dans le cadre de la convention AERAS. | |
| 71 | Faciliter l'accès aux chiens d'assistance aux personnes ayant un TND et/ou une épilepsie sévère. | |
| 72 | Réviser le « guide barème » pour mieux évaluer les besoins d'accompagnement des personnes et mettre en œuvre la prestation de compensation du handicap (PCH) aide humaine TND. | |
| 73 | Accompagner les personnes et les familles pour un meilleur accès à leurs droits en assurant à toutes les personnes d'adressant à la MDPH pour le première fois d'obtenir un rendez-vous avec un interlocuteur dédié et formé. | |
| 74 | Poursuivre le déploiement des services de répit et relayage aux personnes et familles concernées par le TDAH, les TSA, le TDI (avec ou sans épilepsie sévère). | |
| 75 | Promouvoir l'utilisation de l'annuaire des médecins référents autisme/TND auprès des GRIP et des magistrats. | |
| 76 | Faire évoluer et soutenir la diffusion de la procédure « Prévention de la disparition des personnes autistes et TDI ». | |
| 77 | Faire connaître toutes les ressources disponibles sur l'autisme via la Maison de l'autisme et son site internet. | |
| 78 | Communiquer massivement sur les TSA, le TDAH, le TDI, les troubles Dys et sur les recommandations de la HAS vers les personnes et les familles. | |

79 Faire connaître les troubles DYS, TDAH, TDI au-delà des acteurs spécialisés et soutenir cette dynamique de sensibilisation de l'opinion publique pour l'autisme.



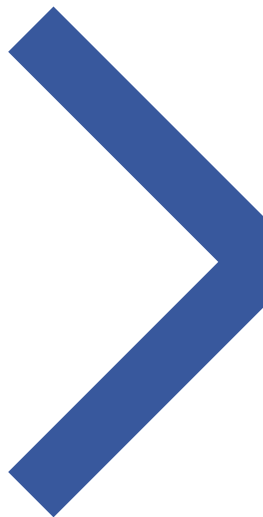
80 Construire une politique d'information de tous les publics avec les représentants des personnes concernées, des parents et d'aidants de personnes TSA, TDAH, TDI, Dys et créer une porte d'entrée numérique unique, stable dans le temps et officielle vers les informations sur les différents troubles: autisme, TDI, TDAH, troubles Dys.



81 Créer un système d'écoute et d'informations pour les troubles du neurodéveloppement (TSA, TDAH, TDI, troubles Dys) qui s'appuierait pour partie sur l'expérience et les compétences des associations.



handicap.gouv.fr/tnd



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour les troubles
du neurodéveloppement**

Édition – Délégation interministérielle à la stratégie nationale
pour les troubles du neurodéveloppement

Maquette : Dicom/Parimage • Novembre 2024